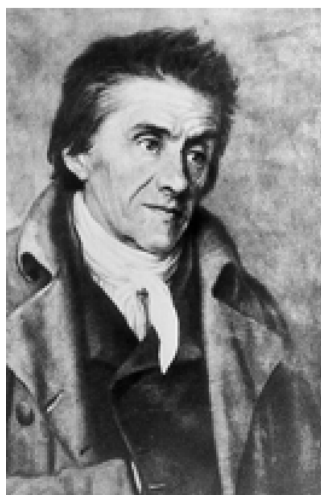


De la nécessité des réformes pour une école efficace et démocratique

Depuis le début du XXe siècle, les nombreuses réformes qui se succèdent dans le monde de l'éducation poursuivent deux grands buts: l'égalité des chances et l'efficacité de la formation.



Henri Pestalozzi (1746-1827)

« Le sentiment de gaspiller les fonds publics pour une école qui ne remplit pas son contrat n'est pas nouveau »

Le sentiment de gaspiller les fonds publics pour une école qui ne remplit pas son contrat n'est pas nouveau. En 1910, François Guex, professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne, écrivait dans l'Annuaire de l'Instruction publique en Suisse: *Les critiques prétendent aujourd'hui que ni l'école, ni même l'université ne répondent aux exigences de l'époque moderne. On s'est trompé, disent-ils, dans l'élaboration des plans d'études, dans l'application des méthodes, dans la préparation des maîtres. L'argent dépensé pour l'instruction l'a été en vain* (p. 40)!

Réformer l'école en partant des enfants ou les origines du constructivisme

Afin de remédier à ce bilan désastreux, l'Association pour la réforme de l'école populaire, créée à Hambourg en 1908, préconisa de refaire les plans d'études à partir de l'enfant. Le professeur Geissbühler de l'Université de Berne déclara qu'il fallait alléger les programmes et les horaires de classe afin que les élèves pussent travailler, par petits groupes, dans des activités pratiques de découvertes: jardin, champ d'expériences, atelier, laboratoire. Les enfants, en contact direct avec la vie, allaient apprendre à observer, à s'exprimer, à calculer et à dessiner. Cette vision fit grand bruit. Plusieurs écoles primaires et secondaires de Berne, de Zurich et de St-Gall réduisirent la durée des cours de 50 à 40 minutes afin de dégager du temps pour les apprentissages par l'activité. *L'école de l'avenir*, écrivit Adolphe Lüthi de Küssnacht dans son rapport sur l'enseignement de 1908, *présentera la vérité comme quelque chose qui se cherche et se trouve; elle rendra l'élève capable de représenter par la parole, le crayon ou le pinceau ce qu'il aura trouvé lui-même* (op. cit. Annuaire 1910 p. 46).

Cette idée de l'apprentissage par l'expérience connut de vifs succès en Suisse alémanique et en Allemagne. Aujourd'hui encore, l'attention portée à l'activité manuelle est caractéristique des

cantons suisses alémaniques. Une initiative populaire lancée, en mars 2004, à Zurich demande que l'apprentissage du français ne commence qu'au degré secondaire afin qu'il reste assez de temps à l'école primaire pour les disciplines manuelles. Cette volonté de transformer l'école et son enseignement essentiellement magistral par des méthodes actives, centrées sur les élèves, domine les vagues des réformes du XXe siècle. Elle est à l'origine du constructivisme piagetien qui fait de l'élève l'acteur principal de ses apprentissages et qui affirme que la connaissance se construit au fil d'interactions constantes avec les objets et les phénomènes.

En 1910, les responsables politiques de l'éducation émirent des doutes quant à l'efficacité de cette école qui mettait le savoir en action. Ils redoutaient les pertes de temps, les baisses de niveau, les coûts et le gaspillage des matériaux. De nombreux parents protestèrent. L'école devait avant tout apprendre aux enfants les savoirs élémentaires (lire, écrire, compter) indispensables à la vie active et ne pas se disperser dans des expériences aléatoires. Elle devait se centrer sur les apprentissages et les savoirs plutôt que sur les élèves. Cette critique fut récurrente tout au long du XXe siècle.

La coopération plutôt que la compétition

Les pédagogies actives impliquent la coopération. Celle-ci s'avère un outil fondamental d'apprentissage. Pestalozzi appliqua ce modèle, en 1799, dans sa classe de Stans où se pressaient les petits orphelins. Il va en faire le fondement de sa pédagogie. A Stans, les enfants travaillaient par petits groupes et s'adonnaient aux mathématiques, à l'épellation, à la lecture. Le maître passait d'un groupe à l'autre. Pestalozzi pensait que les enfants apprenaient ainsi les valeurs indispensables à toute vie en société.

L'apprentissage coopératif, qui connut un vif succès dès le début du XXe siècle, est une école de vie où l'enfant apprend le fonctionnement d'une démocratie. Pour Jean Piaget, il est à la fois le but de l'éducation et un moyen efficace d'apprentissage.

La discussion entre enfants est la démarche la



L'apprentissage par l'expérience

© Philippe Martin



plus favorable pour apprendre et pour se développer. Le groupe de recherche est organisateur de savoir et l'interaction sociale, un véritable instrument pédagogique.

Des établissements autonomes et autogérés

Cette école fondée sur des apprentissages interactifs se conjugue souvent avec des établissements autonomes ou autogérés. Janusz Korczak (1878-1942), dans ses maisons d'orphelins à Varsovie, fut un pionnier de l'autogestion. Les enfants géraient les orphelinats selon les principes d'une autoéducation et faisaient l'apprentissage de leurs obligations et de leurs droits dans la vie pratique quotidienne (Houssaye 1999).

L'autogestion – ou le *self government* – revint en force dès les années 1960. Elle avait alors une teinte marxiste ou anarchiste. L'école, comme l'usine, pouvait être gérée par tous ceux qui y travaillaient. Cette réforme était censée favoriser une certaine démocratisation de la société. Dès le milieu des années 1980, le débat sur l'autonomie des établissements prit une tournure libérale et se conjuga avec l'économie de marché. La gestion d'un établissement scolaire s'apparentait à celle d'une entreprise. Comptaient le style de management, le bon usage des investissements, la qualité de la production et la place sur le marché. La Suède, dès 1991, s'engagea sur la voie de la décentralisation. L'Etat décida du programme national et de l'évaluation du système. Les autorités locales furent responsables de la gestion des écoles: finances, engagement des enseignants, planification et mise en œuvre d'un programme à partir des objectifs nationaux. Un système de chèque-éducation fut créé tant pour les écoles privées que publiques. Les parents disposèrent du libre choix de l'établissement. L'idée de cette réforme était que la qualité de l'éducation allait s'améliorer grâce à la compétition sur un marché où les consommateurs faisaient des choix parmi des écoles qui développaient leur propre projet.

Aujourd'hui, la plupart des pays européens appliquent, à des degrés divers, le principe de l'autonomie des établissements. En général, ces

derniers choisissent leur matériel didactique et leurs méthodes pédagogiques. Les gouvernements créent des organismes chargés d'évaluer l'efficacité et la qualité de l'enseignement. Il s'agit certes d'assurer une bonne éducation pour tous mais aussi de contrôler la rentabilité des investissements. En bref, la gestion du processus d'apprentissage est déléguée à l'école mais les résultats attendus demeurent de la compétence des Etats.

Le modèle décentralisé est-il plus démocratique et plus performant? De récentes études montrent qu'une plus grande autonomie des établissements scolaires ne conduit pas forcément à plus d'efficacité et d'équité (Duru-Bellat et Meuret 2001). En Suède, les lois du marché avec l'usage des chèques-éducation n'engendrent pas une meilleure justice sociale et les élèves ne sont pas plus performants que sous l'ancien régime centralisé. Il n'existe pas, finalement, en éducation, de recette miracle ni de certitude car les acteurs sont multiples et la société en constante évolution. Il faut accepter la complexité, les savoirs qui se construisent et se reconstruisent sur de multiples hypothèses et, peut-être, faire preuve d'humilité.

« La gestion d'un établissement scolaire s'apparentait à celui d'une entreprise »

Bibliographie

- J.-L. Derouet. *Une sociologie des établissements scolaires: les difficultés de construction d'un nouvel objet scientifique*, in *Revue Française de Pédagogie*, No 78, 1987, p. 86-108
- M. Duru-Bellat et D. Meuret. *Nouvelles formes de régulation dans les systèmes éducatifs étrangers: autonomie et choix des établissements*. *Revue française de pédagogie* 153 p. 173-221
- Simone Forster. *La coopération en classe*. *Educateur* no 8 1997
- Monique Gather Thurler. *Le projet d'établissement: quelques éléments pour construire un cadre conceptuel*. In G. Pelletier (ed) *Autonomie et décentralisation en éducation: entre projet et évaluation* (p. 81 à 93) Montréal: Ed. de l'AFIDES 2001
- François Guex. *Le mouvement actuel des idées pédagogiques*. *Annuaire de l'instruction publique*. Lausanne: Payot 1910
- J. Houssaye, Janusz Korczak. *L'amour des droits de l'enfant*. Paris: Hachette Education 1999
- Jean Piaget. *Le jugement moral chez l'enfant*. Paris: PUF 1973
- Les grands débats éducatifs aujourd'hui*: *Revue internationale d'éducation* no 15 septembre 1997 CIEP: Sèvres